



CDK 18

Maison Départementale des Sports du Cher
1 rue Gaston Berger
18000 BOURGES
cd18karate@chersports.fr

RAPPORT DE LA COMMISSION DE TRESORERIE SAISON 2016/2017

Bonjour à toutes et à tous,

BILAN

A la lecture du bilan financier de cette saison, nous constatons un solde positif de 1755 Euros. Nous avons donc réussi à rééquilibrer notre budget qui était à déficitaire l'an passé. Notre compte de résultat vient d'être vérifié par Mme DIQUELOU, trésorière de la ligue Centre Val de Loire, qui conclue à une gestion saine, à des dépenses maîtrisées qui renouent avec l'excédent.

1° POINT SUR LES SUBVENTIONS

- **Convention d'objectifs avec le conseil général du Cher**

Malgré l'absence de bilan comptable sur la saison 2015/2016 et grâce à la bienveillance du Conseil général, nous avons réussi à monter à temps un dossier de demande de subventions, celle-ci a été de 3800 euros en ce qui concerne le fonctionnement et de 1000 euros pour l'achat de matériel.

- **CNDS**

En l'absence de documents comptables attestant du bilan financier de la saison précédente (SERFA devenu indispensable) il n'a pas été possible de monter ce dossier pour la saison. Le CDK18 a donc

incité les clubs le souhaitant à en faire la demande leur proposant son aide et son expertise pour le montage du dossier. Aucune demande n'a été formulée par les clubs durant la saison. Cette saison 3 personnes dont la trésorière ont suivi la formation BASI COMPTA, le CDK18 a opté pour un logiciel de comptabilité proposé par le CDOS afin de formaliser d'une manière conventionnelle ses comptes et de pouvoir en laisser l'accès à ses éventuels successeurs.

- **COTISATION FEDERALE AIDE AUX DEPARTEMENTS**

Celle-ci est de 100 euros par club licencié, Dix-huit club ont réglé l'an passé leur cotisation, celle-ci fut donc de 1800 Euros.

2° AIDE A LA LICENCE

Une somme de 2778 a été versée par le Conseil Général pour aider les jeunes sportifs à pratiquer le Karaté. Rappelons que celle-ci a été intégralement reversée aux clubs dès sa réception, charge à ceux-ci de la reverser à leurs adhérents.

Pour la saison 2017/2018, il sera demandé aux clubs de fournir leurs coordonnées bancaires afin de procéder à des virements, allégeant le travail de secrétariat ainsi que les frais postaux.

2 réclamations ont été faites par des clubs, pour lesquelles le CDK18 n'était pas en cause, nous rappelons que le traitement par les différents organismes s'avère assez long et qu'il est souhaitable de déposer ces demandes (désormais avec un document type) le plus rapidement possible afin que les adhérents puissent toucher la somme qui leur revient avant la fin de la saison sportive. Le comité du Cher pour sa part reverse les fonds dès qu'il les reçoit.

3° PRIORITES

Cette année fut particulière puisque nous avons pris la décision de remettre au minimum les comptes à l'équilibre.

- la priorité a donc été donnée au maintien des compétitions, un budget de plus de 4500 euros a été attribué aux différents postes concernant les compétitions, aide au déplacement des arbitres, achat de récompenses, repas...
- Les membres élus du CDK18 après discussion on voté à l'unanimité le remboursement de sommes indues qui avaient été demandées illégalement à Mme AUDIN Danielle ainsi qu'à M PIJAT Olivier par les membres de l'ancien comité. La trésorerie le permettant cette saison, le CDK18 a donc choisi de reverser les sommes respectives de 973 et 127 Euros perçues à tort.

4° BENEVOLAT

Il s'agit de la rubrique « Contribution volontaire en nature » il nous est demandé de faire son évaluation : Il s'agit d'une spécificité du secteur associatif sans laquelle le Comité ne pourrait

pas fonctionner : bénévolat ou mise à disposition gratuite des moyens, dons en nature. Il s'agit également d'une composante essentielle du modèle économique actuel.
Pour la saison 2016/2017 celle-ci a été évaluée à 18668 EUROS

5°BUDGET PREVISIONNEL POUR LA SAISON 2017/2018

Les ressources seront sensiblement les mêmes.

Rappelons que désormais les revenus provenant de la cotisation fédérale seront soumis à l'élaboration d'un dossier de demande de subventions. Le côté administratif d'une association s'alourdit chaque année un peu plus.

La demande de CNDS sera réétudiée en réunion

Pour les dépenses, le poste compétition sera toujours important afin de toucher un maximum de licenciés.

Les virements bancaires allègeront le coût des frais postaux.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Béatrice MURAT
Responsable de la commission Trésorerie.